

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XXIII

24 juin 1961

CINQUANTENAIRE

DE

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES



LIBRAIRIE PAYOT

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE

1962

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Fascicule I

Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise
24 janvier 1948

Louis JUNOD, *Considérations sur la Révolution vaudoise.*
Jean-Charles BIAUDET, *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.*

Fascicule II

Soixante-quinzième anniversaire de l'Ecole de pharmacie
30 mai 1948

André GIRARDET, *Notice historique sur l'Ecole de pharmacie.*

Fascicule III

Inauguration du portrait de Léon Walras
24 avril 1948

Léon Walras à Lausanne.

Fascicule IV

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en
qualité de Recteur pour la période 1948-1950, le 28 octobre 1948.

Fascicule V

Centenaire de la Constitution fédérale de 1848

Jean-Charles BIAUDET, *Les origines de la Constitution fédérale de 1848.*
Marcel BRIDEL, *L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.*

Fascicule VI

Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz

Constantin REGAMEY, *Adam Mickiewicz, homme et poète.*

Fascicule VII

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc,
L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.

Fascicule VIII

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité
de Recteur pour la période 1950-1952, le 16 novembre 1950.

Fascicule IX

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny,
L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.

Fascicule X

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en
qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.

(Suite en page III couverture.)



PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

XXIII

24 juin 1961

CINQUANTENAIRE

DE

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES



LIBRAIRIE PAYOT

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE

1962

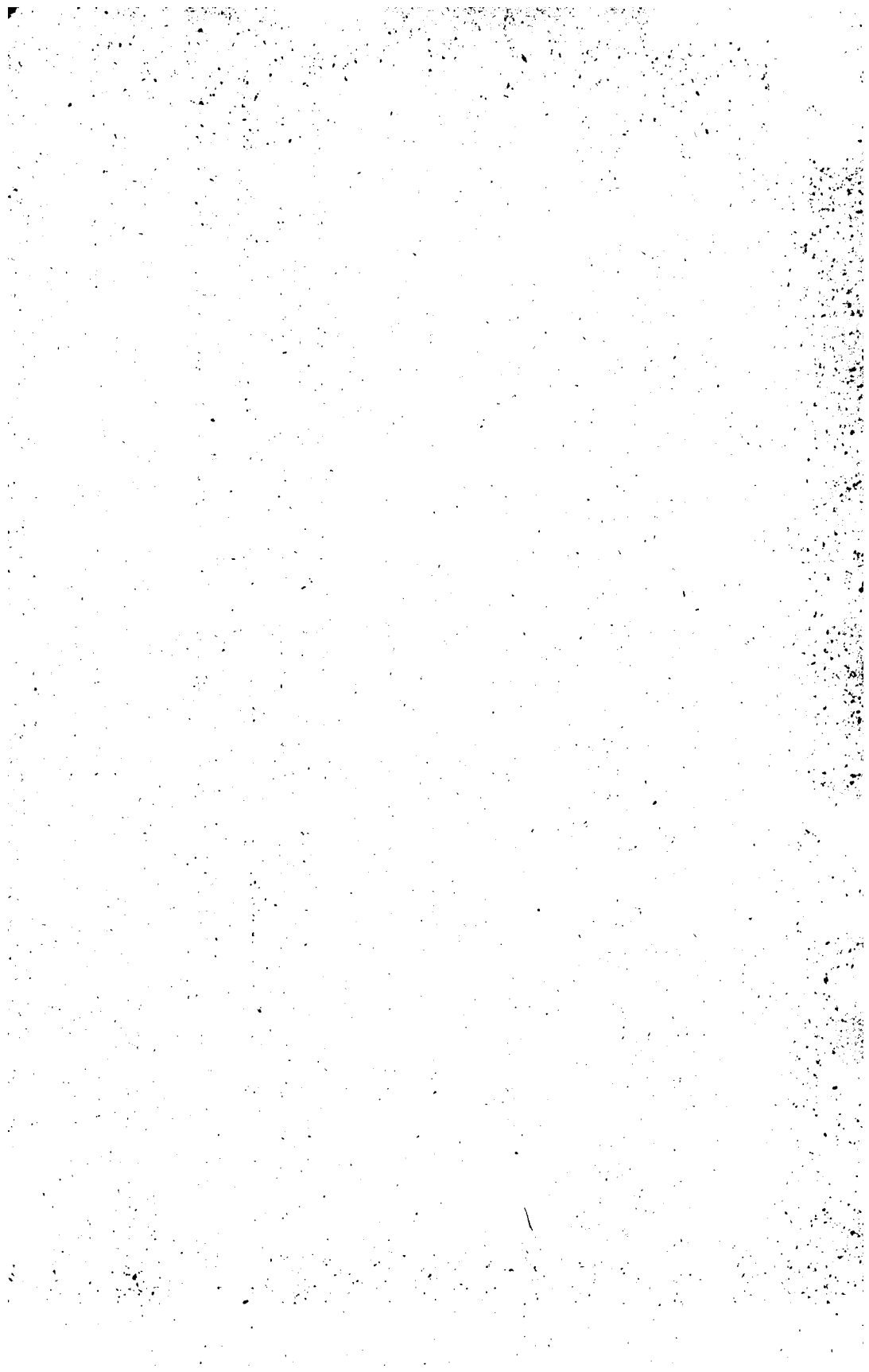
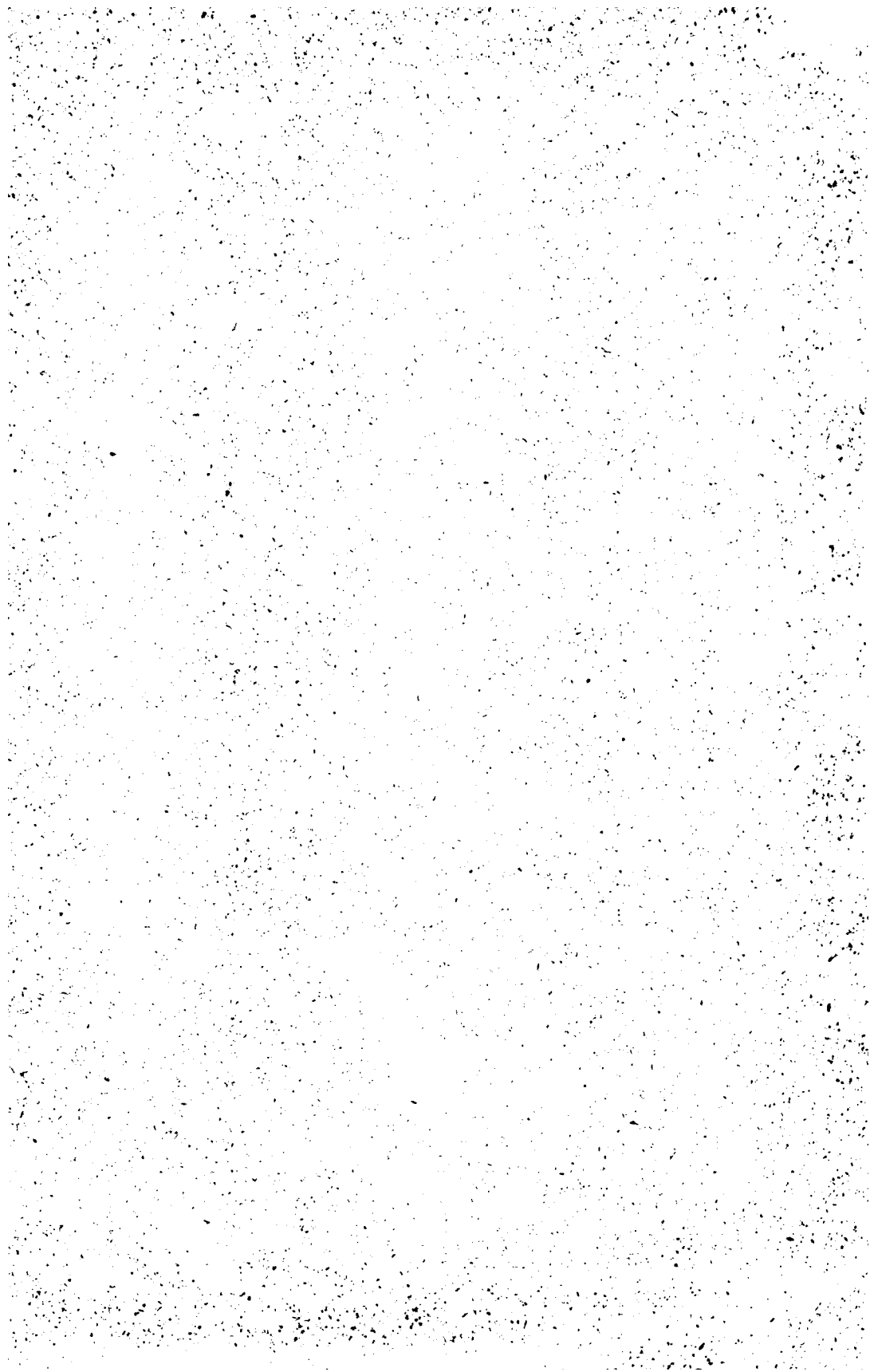


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Discours de M. le conseiller d'Etat PIERRE OGUEY, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.	7 5059
Discours de M. le professeur GILBERT GUIBAN, recteur de l'Université	15 5060
Discours de M. le professeur JULES CHUARD, directeur de l'Ecole des hautes études commerciales	19 5061
<hr/>	
Collation de quatre doctorats <i>honoris causa</i>	31
Présentation des nouveaux docteurs par M. le professeur JULES CHUARD, directeur de l'Ecole des hautes études commerciales	33 5062
Réponse de M. RODOLPHE RUBATTEL.	39 5066
<hr/>	
Témoignage d'un ancien étudiant, M. M. TSIMARAS, professeur à l'Ecole des hautes études économiques et commerciales d'Athènes	43 5067



DISCOURS
DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT PIERRE OGUEY,
CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Mesdames, Messieurs,

Le cinquantenaire de notre Ecole des hautes études commerciales nous vaut l'honneur d'accueillir des personnalités de marque, représentants du corps diplomatique et consulaire, des autorités fédérales, cantonales et communales, de l'enseignement, et beaucoup d'amis de notre Ecole.

A vous tous qui êtes venus nous entourer en cette journée d'anniversaire, je souhaite la bienvenue au nom du Gouvernement vaudois.

Traditionnellement, le premier à prendre la parole en une telle cérémonie devrait faire l'histoire de l'institution dont on célèbre le cinquantenaire. Je puis m'en dispenser, car M. le directeur Jules Chuard en a brossé un tableau fort complet dans la plaquette qui vous sera remise, en même temps qu'il rendait un juste hommage aux fondateurs, directeurs et professeurs auxquels l'Ecole doit son existence, sa réputation et son rang, et soulignait la valeur de sa tâche. Nous resterons aujourd'hui dans l'esprit de l'Ecole en nous penchant sur sa situation présente pour mieux justifier notre confiance en son avenir.

En 1911, le désir de créer un institut d'enseignement commercial supérieur pouvait paraître naturel, l'agrandissement des entreprises exigeant de leurs états-majors (on ne disait pas encore leurs cadres)

des connaissances plus étendues que celles que donnent l'apprentissage, l'école de commerce ou l'exercice du métier. Ce qui l'était moins, c'est l'idée d'en faire un institut universitaire, où l'enseignement, dépassant les limites de la formation professionnelle, dispenserait une instruction générale et hausserait au niveau de sciences les disciplines enseignées. Elle a triomphé, et il faut en féliciter les fondateurs car, dans des domaines aussi complexes que les mathématiques financières ou la technique des assurances, pour n'en citer que deux, l'étude et la recherche désintéressées sont des facteurs de progrès irremplaçables.

Léon Morf, Georges Paillard, Adolphe Blaser, Jules Chuard, les directeurs de ce premier quart de siècle ont toujours eu devant les yeux ce double idéal, la préparation des étudiants à leur tâche future et des études universitaires dignes de ce nom, et il en fut de même du corps professoral. Au cours des ans, les enseignements se sont étendus, complétés par des séminaires, modernisés, et la comparaison entre les cours actuels et ceux d'il y a vingt ans suffit à le démontrer.

Récemment, l'Ecole a fait l'objet de discussions dans les milieux des anciens élèves, des gradués, des sociétés commerciales ou industrielles, ailleurs encore. Des vœux sans nombre ont été émis, des critiques aussi, et des conseils, judicieux pour la plupart, mais hélas ! souvent contradictoires. Il ne peut pas en être autrement. En règle générale — il y a d'honorables exceptions — une conversation très libre avec un homme quelconque vous révélera que sa réussite dans la vie est due à ses mérites, et que ses échecs ont leur origine dans l'insuffisance de ses écoles. Du côté des employeurs des diplômés universitaires, une critique est souvent dictée par la constatation que le nouvel engagé ne rend pas assez vite tous les services que l'on attendait de lui à la place précise où il est introduit en sortant de l'Ecole. Vous trouverez des exemples de ces optiques particulières dans toutes les professions utilisant des gradués de l'Université. Il convient donc, pour faire œuvre utile, de délimiter clairement les responsabilités et par suite les tâches de chacun.

La personne, avant tout, est responsable de son destin. Si l'étudiant a suivi ses cours et les a vraiment travaillés autrement

que par une série de nuits blanches à la veille des examens, s'il les a assimilés, il est armé pour affronter la vie. Je dis bien armé, et non encore exercé sur tous les terrains où il pourrait se battre. Le sort le place en un endroit précis d'une organisation souvent très vaste dont il devient un des rouages. C'est à lui de s'adapter, avec l'humilité du nouveau qui en sait moins que les praticiens qui l'entourent, même et surtout s'ils sont d'un rang inférieur au sien. Le nouveau est un intrus, toujours ; c'est à lui de créer le climat favorable, d'abord, et ensuite de montrer ce qu'il est capable de faire. Il devra mettre en œuvre des connaissances acquises en ses premières années d'études ou à l'école secondaire, et bien rouillées, sinon oubliées ; apprendre les méthodes de la maison et s'y adapter ; prendre conscience de ses lacunes et les combler par un travail acharné d'autant plus efficace qu'il sera rapide. A celui qui, au début de sa carrière, ne fait que les heures réglementaires, je prédis une carrière ratée, ou assurément médiocre. Enfin, n'oubliant pas que sa situation comporte dès l'abord une certaine productivité, qu'il accomplisse avec entrain et conscience tout travail correspondant à l'échelon où il se trouve ; c'est là qu'on viendra le chercher pour le placer à l'échelon suivant.

L'employeur est responsable de son entreprise, dont la prospérité tient à l'efficacité, à l'utilisation optimum de tout ce dont il dispose, capitaux, crédits, terrains, locaux, installations, machines, outillage. Mais je ne donne pas cher de l'avenir de sa maison s'il n'applique pas le même principe aux membres de son personnel, dont chacun a sur les autres organes de l'entreprise la supériorité de pouvoir se perfectionner lui-même.

Tout exiger d'un homme est inconcevable. Il ne viendrait à personne l'idée de demander à un ouvrier tourneur d'effectuer le travail d'un monteur électricien, de confier à un expert comptable diplômé le soin de rédiger un programme de publicité. La diversification du travail nous a fait entrer dans l'ère des spécialistes. Or, si la spécialisation horizontale est admise, la spécialisation verticale n'a pas encore, semble-t-il, pénétré suffisamment dans les esprits. Cette résistance est un héritage sans doute de la vieille tradition de l'artisanat où le patron, ancien ouvrier ou employé,

pouvait en tout temps mettre la main à la pâte, et due peut-être aussi à l'influence de la tradition militaire qui voulait que pour calculer savamment dans un bureau des trajectoires d'artillerie, il fallait avoir sellé des chevaux et franchi haies et ruisseaux avec paquetage complet.

Dans la hiérarchie civile, l'employeur doit se dire que l'universitaire lui arrive comme un aspirant officier qui n'a passé ni par une école de recrues, ni par des cours de répétition et n'a aucune pratique du commandement. De ce nouveau venu dans un étage de la maison, il est aussi illogique d'exiger une connaissance pratique des étages inférieurs que de lui confier la direction d'un service. Le gradué universitaire entre dans la vie avec un bagage sérieux, mais en vrac, et des aptitudes à travailler utilement dans la maison que la maison seule pourra développer. Il appartient au patron ou au chef direct de faire l'inventaire du bagage, d'en apprécier les richesses, de donner les moyens de combler ses lacunes, d'encourager au travail personnel, en un mot d'utiliser ce que l'homme lui apporte en potentiel de savoir et de qualités personnelles.

Si l'on veut bien admettre la part de responsabilité de l'individu et de l'entreprise (et ce faisant bien des malentendus seront évités) on peut définir avec plus de sûreté la mission de l'Ecole, examiner objectivement son travail et lui adresser des critiques qui alors ont des chances d'être constructives.

La première tâche de l'Ecole universitaire est de donner une base solide de connaissances fondamentales en des cours où la matière est systématiquement ordonnée, d'élargir l'esprit de ses étudiants par une culture aussi générale que possible, par un large éventail de cours annexes et de conférences. La seconde est d'exercer l'intelligence, par des applications pratiques, à se servir de tout ce qui fut accumulé en matériaux dans les mémoires et les bibliothèques. La troisième enfin, c'est la préparation mentale de l'étudiant à sortir de sa condition d'élève pour aborder sans complexe d'infériorité ou de supériorité une carrière où l'attendent des problèmes aussi nombreux que variés.

Notre Ecole des hautes études commerciales est-elle en mesure de remplir complètement sa tâche dans ces trois directions ? Dans

l'état actuel des choses, il faut franchement répondre non, en ajoutant immédiatement qu'elle n'en est pas responsable. L'enseignement y est bon, donné par des maîtres pleinement qualifiés, en des cours accompagnés de séminaires. La collaboration avec le monde des affaires est plus qu'amorcée, des stages ont été institués pour ses étudiants. Elle s'est ouverte vers l'extérieur par une liaison avec l'IMEDE, école de perfectionnement pour futurs cadres d'entreprises et par la création du Centre de recherches européennes dont elle est le siège. Mais elle se meut dans un espace trop étroit avec une liberté trop limitée. Ecole, elle devrait pouvoir organiser elle-même son programme, compléter ses cours, instituer des exercices pratiques en toutes branches, même en droit, appeler en son sein des hommes, chefs d'industries ou de grandes affaires, qui, à côté des professeurs en titre, viendraient faire profiter ses étudiants de leur expérience. Ecole, elle devrait pouvoir adopter un régime intérieur plus strict car les grades qu'elle décerne sont au degré supérieur des certificats de capacité professionnelle. Enfin, elle devrait collaborer étroitement à ces cours de perfectionnement que l'évolution rapide des sciences et des techniques exige dans tous les domaines.

Elle ne le peut pas, ou insuffisamment, et il en sera ainsi tant qu'elle n'aura pas son autonomie au sein de l'Université, avec la pleine responsabilité que cela comporte.

Nous le savons ; si nous avons eu tendance à l'oublier, le directeur était là pour nous le rappeler, et il ne s'en est pas privé. La réorganisation de l'Ecole est une de nos préoccupations. Nous avons recueilli à ce sujet beaucoup d'avis, sollicités ou non, discuté librement avec quelques hommes d'expérience, et nous étendrons nos consultations dans un cercle plus large pour édifier sur le papier l'Ecole que nous souhaitons. Sur le papier ! Ces mots disent pourquoi il n'était ni nécessaire ni opportun de pousser très loin de grands projets. Faire un plan de vie pour cette fille vigoureuse et majeure de la faculté de droit n'a aucun sens si nous ne lui donnons pas les moyens de vivre, et tout d'abord de se loger.

Le développement de notre Ecole est à la fois réjouissant et angoissant ; réjouissant par la vitalité qu'il révèle ; angoissant

par les problèmes qu'il soulève. S'y opposent son statut, incontestablement, mais aussi et surtout le petit nombre et l'exiguïté de ses locaux. Questions matérielles, certes, mais obstacles majeurs. On ne peut engager des professeurs sans leur offrir des auditoires. Les séminaires ne peuvent être multipliés sans avoir un toit pour les abriter. Il n'y a pas de bibliothèque accrue sans rayons pour recevoir les livres, pas de recherches personnelles des étudiants sans locaux de travail. Et l'autonomie ne se conçoit pas sans un minimum de locaux administratifs.

Nous envisagions donc un déplacement comme seule issue à la situation présente, mais le problème est difficile à résoudre en cette ville où les terrains non bâtis deviennent rares et la Cité fort encombrée par les Facultés des sciences morales, elles aussi à l'étroit. Aujourd'hui, un espoir est là, audacieux, mais non chimérique, qui permet d'appliquer à notre Ecole des hautes études commerciales le mot du poète et de lui dire qu'elle peut encore grandir, mais du côté du ciel.

Monsieur le Directeur Jules Chuard,

Ce jubilé est aussi le vôtre. A quelques mois près, vous avez passé un demi-siècle dans l'enseignement, où vous faisiez vos premières armes au Collège et au Gymnase scientifiques cantonaux, en 1912. Et c'est depuis plus d'un quart de siècle que vous dirigez l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne. Nommé directeur en 1925, vous arriviez en ces années troubles où le temps n'avait pas encore pansé les blessures de la guerre, où sévissait une crise économique dont les effets furent durables. Vous avez pris l'Ecole en mains, courageusement. Maître de votre science, vous avez enseigné avec succès. Mieux encore, vous vous êtes toujours préoccupé de vos étudiants, les encourageant de toutes manières, suscitant des vocations, et certains de vos élèves vous doivent de brillantes et utiles carrières. Vous avez administré l'Ecole avec autant de soins dans les choses matérielles, de la

gestion financière aux organisations d'examens, que de hauteur de vue dans les questions essentielles.

Sous votre direction, elle a pu traverser des années difficiles, maintenir la qualité de ses enseignements, asseoir une réputation qui lui attire des étudiants en grand nombre non seulement de Suisse, mais de l'étranger. En dépit des moyens devenus insuffisants dont vous disposiez, vous avez accompli une œuvre admirable.

Avec une claire vision de l'avenir, vous songiez aux moyens de perfectionner et développer l'instrument dont vous êtes responsable, et les idées émises tout à l'heure sont pour la plus grande partie les vôtres. Je regrette avec vous que les circonstances, une guerre encore plus meurtrière que la précédente et un après-guerre marqué par des soucis financiers et bien d'autres n'aient pas permis de réaliser plus tôt les projets qui vous tenaient à cœur.

C'est le lot, hélas, de tous ceux qui travaillent dans ce vaste champ de culture qu'est l'enseignement : planter ou soigner des arbres dont ils ne verront pas l'épanouissement complet. Vous tout au moins, si, comme nous l'espérons, l'Ecole des hautes études commerciales s'enracine bientôt en un terrain favorable avec suffisamment de place au soleil, vous verrez le résultat de vos efforts, avec la satisfaction de vous dire que l'arbre qui vous doit sa vigueur est transplanté selon vos idées et dans les conditions que vous aviez rêvées pour lui. Et c'est en pensant à son avenir autant qu'à son passé que nous vous exprimons ici nos sentiments de profonde gratitude.



DISCOURS
DE M. LE PROFESSEUR GILBERT GUIBAN,
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Heureuse et fière de l'anniversaire que fête aujourd'hui l'Ecole des hautes études commerciales, l'Université vous exprime sa gratitude que vous honoriez cette cérémonie de votre présence.

Elle s'associe, Monsieur le Directeur, à votre joie et vous dit sa reconnaissance profonde pour le dévouement exemplaire avec lequel, pendant plus de vingt-cinq ans, vous avez présidé aux destinées d'une institution qui compte cette année près de trois cents étudiants et qui occupe ainsi, au milieu des Facultés morales, une place des plus importantes.

Elle n'ignore pas, Messieurs les Professeurs et chers collègues, que ce succès est dû en grande partie à votre autorité scientifique et à la qualité de votre enseignement ; elle vous en remercie, sans oublier de rendre également hommage à ceux qui vous ont précédés.

L'Université vous remercie aussi, Mesdames et Messieurs, de prendre part à cette célébration ; elle salue tout particulièrement ceux d'entre vous qui, anciens élèves de l'Ecole, ont tenu, venant souvent de fort loin, à témoigner leur attachement à leurs maîtres d'hier et d'aujourd'hui.

Il me prend parfois à rêver des avantages qu'un Harpagon, un Turcaret, un Gobseck, ou encore un Isidore Lechat, la sinistre créature de Mirbeau, auraient trouvé à suivre un enseignement

de hautes études commerciales. Pour les uns et pour les autres, les affaires sont les affaires, et tous ils ont su les mener à souhait. Qu'auraient-ils pu désirer de plus ? Leurs procédés empiriques ne sont-ils pas, en fin de compte, aussi efficaces que des méthodes dites scientifiques, et leur apprentissage par l'expérience ne vaut-il pas un savoir théorique qui résiste parfois assez mal à l'épreuve de la vie quotidienne ? Leur réussite est sans mystère : « Il suffit, explique Turcaret, d'un certain usage, d'une routine que l'on ne manque guère d'attraper. Nous voyons tant de gens ! Nous nous étudions à prendre ce que le monde a de meilleur ; voilà toute notre science... » Faut-il donc admettre que l'Ecole n'aurait rien eu à leur apprendre, sinon, bien sûr, à améliorer leurs résultats, à accroître le rendement de leurs entreprises par la technique de l'organisation, à étendre leurs pouvoirs par les commodités de la société anonyme et par l'association, à jouer à coup sûr enfin par les données de la statistique et par les vertus secourables de l'assurance ? En vérité, l'Université leur aurait apporté autre chose, qui aurait sans doute prévenu leurs méfaits : elle leur aurait montré que les chiffres nus qu'ils alignaient, que les transactions qu'ils élaboraient, que ce langage abstrait qui est celui des affaires, parfois même habilement indéterminé, comme le mot « affaires » lui-même, autrement dit que toutes les opérations commerciales mettent en cause des valeurs sensibles et morales et se traduisent toujours, dans leurs prémisses comme dans leurs conclusions, en termes de bonheur et de malheur. Tout compte de profits et pertes se présente, en fait, comme le compte d'obscurs dévouements et de fidélités éprouvées, de douloureuses résignations, de sacrifices consentis, de courage et d'espoirs ; aboutissement d'une œuvre de collaboration, il implique la solidarité et appelle le partage.

Frontin, le disciple pervers de Turcaret, disait cyniquement au moment où il entrevoit sa propre réussite : « Je n'aurai plus à mettre en repos que ma conscience », et trois actes de comédie lui suffiront pour l'endormir. Un enseignement universitaire authentique interdit ces trop commodes dépouillements. S'il informe, il ne cesse aussi et surtout de mettre en question. Il ne conçoit pas de savoir sans éthique. « Si l'homme est grand, écrit

Duhamel, s'il mérite une place exceptionnelle au milieu de la création, ce n'est pas parce qu'il peut, à l'occasion, se comporter comme les caïmans et les requins, c'est parce qu'il lui arrive de penser comme François d'Assise et Vincent de Paul. » L'École dont nous fêtons le cinquantenaire est dite de hautes études commerciales ; elle est encore — mais qu'elle le soit toujours davantage, c'est là notre vœu — école d'humanité et de justice.



DISCOURS
DE M. LE PROFESSEUR JULES CHUARD,
DIRECTEUR
DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

1911 ! Année magnifique ! Année de la comète ! Un temps idéal ! Un vin de classe : le vin de la comète ! C'est cette année-là qui a présidé aux destinées de l'Ecole des hautes études commerciales. Les études commerciales entraient à l'Université. Oh ! bien modestement sans doute. Avec un minimum de frais. C'était un début.

Il faut reconnaître que le professeur Léon Morf était un pionnier. Il fallait avoir le feu sacré pour vaincre les résistances souvent larvées qui se manifestaient autour de lui. Mais avec un calme tout particulier et une persévérance que chacun lui reconnaissait, il sut fixer les bases de la nouvelle Ecole, dont il fut le directeur pendant quatorze ans. Il faut dire qu'il était admirablement soutenu par le professeur Georges Paillard, titulaire de la chaire d'économie commerciale, qui devait devenir le second directeur de l'Ecole.

A cette époque le professeur Charles Biermann était privat docent à la Faculté des lettres. Dès 1912 il fut chargé du cours de géographie économique à l'Ecole des hautes études commerciales. Il devint professeur en 1926, puis Doyen de la Faculté des lettres et se retira en 1945, atteint par l'inexorable loi sur la durée des fonctions publiques. C'est le seul survivant des professeurs de cette époque. Son état de santé ne lui permet pas d'être des nôtres aujourd'hui. Nous nous empressons de lui rendre un hommage mérité et de lui présenter, ainsi qu'à Madame Biermann, nos

vœux pour que tous deux continuent à bénéficier d'une paisible retraite.

Pour assurer ses premiers pas, l'Ecole avait besoin de béquilles. C'est la Faculté de droit qui les lui a données. C'est ainsi que l'Ecole des hautes études commerciales fut instituée en section de la Faculté de droit, ce qu'elle est encore actuellement. De ce fait elle a une position mineure. Son directeur est membre de la Commission universitaire. Il y prend la parole quand bon lui semble. Il peut faire toutes les propositions qui lui plaisent, mais il n'a pas le droit de vote. Il faut bien avouer que c'est là un système hybride qui ne se justifie plus à l'heure actuelle.

Ce qui contribua dans une certaine mesure à donner à l'Ecole des hautes études commerciales un droit de cité à l'Université, c'est bien l'effectif croissant de ses étudiants. L'Ecole ouvrit ses portes en 1911 avec 11 étudiants. Elle en comptait déjà 106 en 1918. Maintenant elle en a plus de 300. Il convient de distinguer l'effectif des étudiants suisses de celui des étudiants étrangers.

Le nombre des étudiants suisses a marqué une progression quasi régulière jusqu'en 1945, époque où il a atteint son maximum, soit 140. Un léger fléchissement s'est dès lors fait sentir. Néanmoins au semestre passé on notait 120 étudiants suisses, soit autant qu'à la Faculté de droit.

Chez les étudiants étrangers les variations furent plus considérables. Alors qu'en 1916 on en comptait 69, en 1922 il n'y en avait plus que 12. Cet effectif atteignait 78 en 1930, tombait à 18 en 1935 pour passer à 32 en 1938 et retomber à 13 en 1941. Il devait dès lors remonter avec rapidité si bien que l'on comptait 84 étudiants étrangers en 1957 et 169 au semestre dernier.

Si l'on compare ces effectifs entre eux, on constate que les étudiants suisses furent les plus nombreux durant deux périodes distinctes : de 1920 à 1927 et de 1932 à 1958. Si depuis trois ans les étudiants étrangers dominent, cela tient à des événements sur lesquels il ne nous paraît pas nécessaire d'insister. Au surplus, d'une façon générale, les études économiques attirent de plus en plus des jeunes gens des deux sexes. Il y a une vingtaine d'années,

on enregistrerait tout au plus une étudiante ; actuellement leur nombre atteint la douzaine.

Nous soulignons que pour qu'un étudiant puisse s'immatriculer à l'Université et s'inscrire à l'École des hautes études commerciales, il doit présenter un certificat de maturité ou un baccalauréat. Ce dernier, s'il comprend deux parties, doit être complet. Le candidat à l'immatriculation qui ne possède pas le titre requis peut être autorisé à se présenter à un examen d'admission, à la condition qu'il soit âgé d'au moins vingt ans.

Le premier règlement de l'École prévoyait que les étudiants avaient à choix cinq types de licences ès sciences commerciales qui se distinguaient entre elles par des mentions : *a)* commerce et banque ; *b)* administration générale ; *c)* assurances ; *d)* douanes ; *e)* transports. Les deux dernières mentions ne tentèrent personne ; la seconde fut de moins en moins prisée. C'est pourquoi le règlement de l'École de 1931 n'a plus conservé que les deux types suivants : la licence ès sciences commerciales et économiques, vers laquelle convergent les efforts de la grande majorité de nos étudiants ; on le comprend d'ailleurs parfaitement, vu qu'elle ouvre la voie à un éventail de carrières très variées dans le commerce, la banque, l'industrie, le contentieux, l'expertise comptable, l'administration et l'enseignement ; en second lieu, la licence ès sciences commerciales et actuarielles, qui prépare à la profession d'actuaire dont les compagnies d'assurances sur la vie ne sauraient se passer. Cette dernière exige de la part de celui qui s'y voue des qualités qui ne sont pas courantes. Il faut en effet être à la fois mathématicien et calculateur. Actuellement, par suite de l'énorme développement des assurances sociales, de l'assurance vieillesse fédérale et des assurances en général, la demande d'actuaire s'est accrue. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'effectif des candidats à cette licence ait augmenté.

Il nous plaît de rappeler maintenant que le professeur Georges Paillard obtint en 1919 un congé pour se rendre en Grèce afin d'y organiser l'École des hautes études commerciales d'Athènes. Il y laissa un souvenir qui n'est pas près de s'éteindre, ainsi que nous avons pu le constater lors d'un récent séjour dans cette

ville. Ainsi l'Ecole des hautes études commerciales d'Athènes est en quelque sorte une filiale de celle de Lausanne. C'est, je pense, ce qu'ont tenu à rappeler deux professeurs de cette Ecole, tous deux nos anciens étudiants, M. le prorecteur Keramidas et M. le professeur Tsimaras, que nous remercions de leur présence à ce cinquantenaire. Nous les prions de transmettre à leurs collègues et à l'Ecole des hautes études commerciales d'Athènes nos meilleurs vœux de prospérité.

Le professeur Georges Paillard est décédé en 1932. En mémoire de cet éminent collègue, sa mère et son frère, M. André Paillard, alors professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ont créé la « Fondation Georges Paillard », destinée à encourager les recherches scientifiques entreprises par des gradués de l'Ecole dans le domaine de l'économie commerciale et à venir en aide à des étudiants particulièrement méritants de l'Ecole. La chaire du professeur Paillard avait pour titre « Economie commerciale ». Son nom a changé, elle s'appelle maintenant « Institutions économiques ».

La Fondation Georges Paillard est gérée par le Département des finances du canton de Vaud. Elle est administrée par un Conseil de fondation de cinq membres dont le directeur de l'Ecole est président ; deux membres appartiennent à la famille Paillard, un quatrième est le directeur de l'Ecole supérieure de commerce et le cinquième est le professeur d'institutions économiques. Cette fondation a permis de récompenser des étudiants par des dons qui se sont parfois élevés jusqu'à mille francs. Elle a également subsidié plusieurs thèses de doctorat.

En rendant ainsi hommage à notre ancien collègue, nous disons à Monsieur André Paillard, ici présent, nos remerciements chaleureux pour son initiative et notre reconnaissance pour cette action dont l'Ecole des hautes études commerciales a été heureuse de bénéficier.

Dans le même ordre d'idées, nous tenons à rappeler un autre fait qui nous touche tout particulièrement. A l'occasion de ce Cinquantenaire, un comité de patronage de vingt-deux membres s'est constitué, sous la présidence de M. Rodolphe Stadler, afin de

récolter des fonds destinés au perfectionnement de l'enseignement donné à l'Ecole. Ce comité a rédigé un appel qui a été adressé à un grand nombre d'entreprises du pays, ainsi qu'à tous les anciens étudiants de l'Ecole dont les adresses nous étaient connues. Cet appel a été entendu. Nous constatons avec une légitime fierté et un sentiment de reconnaissance émue qu'il a donné jusqu'ici le magnifique résultat de Fr. 360 000.—.

Nous sommes heureux de dire nos remerciements les plus chaleureux aux membres du comité et aux différents souscripteurs, pour leur appui et la peine qu'ils se sont donnée afin d'assurer cette réussite. Nous disons à tous l'expression de notre vive gratitude.

Ainsi que nous l'avons relevé plus haut, l'Ecole des hautes études commerciales a été créée sous la forme d'une section de la Faculté de droit. Si cela pouvait se concevoir il y a cinquante ans, les premiers pas de l'Ecole étant mal assurés, cette dépendance n'est plus de mise à l'heure actuelle. La lecture des procès-verbaux des séances du Conseil de l'Ecole nous a du reste appris qu'en 1919 déjà, le professeur Samuel Dumas, qui devait devenir directeur du Bureau fédéral des assurances à Berne, demandait la séparation de l'Ecole de la Faculté. Pour nous, pendant plus d'un quart de siècle, nous n'avons cessé de lutter, hélas en vain, dans le même sens.

Or, il faut bien avouer que la formation d'un juriste est loin de ressembler à celle d'un économiste. Ce n'est pas le moment d'examiner ce qui caractérise un juriste et le distingue d'un économiste. Pendant de longues années le juriste seul avait une formation universitaire. Il jouissait d'un véritable monopole. Ne devenait alors économiste que le juriste qui avait un penchant, une inclination naturelle pour l'économie. Petit à petit la situation s'est modifiée. Du fait que les études de caractère économique ont pris de l'extension, un nombre toujours plus grand d'économistes se sont formés, qui n'avaient pas fait des études complètes de droit. Ils se sont affirmés en spécialistes de valeur et ont fini par concurrencer leurs aînés ; la science juridique, toujours nécessaire cependant, ne jouait plus pour eux qu'un rôle secondaire. La multiplication

des Ecoles de hautes études commerciales a eu, dans ce domaine, une influence indéniable. Voilà pourquoi nous ne cessons d'affirmer que notre Ecole doit devenir indépendante, qu'elle doit se développer en suivant le courant des idées et les obligations de la vie moderne.

Avec ses cinquante ans, l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne a certainement atteint l'âge de la maturité. Elle a su marquer sa place dans le monde universitaire. Elle a contribué à former des hommes dont elle a tout lieu de s'enorgueillir. Certains d'entre eux se sont contentés d'une licence, la vie des affaires les ayant accaparés complètement. Ils sont ainsi parvenus à des situations de premier plan. Nous ne citerons que ceux desquels l'Ecole a tenu à relever les mérites en demandant à l'Université de leur accorder le *doctorat honoris causa*.

Ce sont : M. Paul Rossy, alors vice-président de la Direction générale de la Banque Nationale, à Berne, et M. Rodolphe Stadler, alors directeur général, actuellement administrateur-délégué des Câbleries et Tréfileries de Cossonay.

C'est dans cet esprit qu'elle accordera la même distinction à M. René Moriggia, ancien professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne.

Rappelons encore que MM. Stadler et Moriggia furent au nombre des premiers étudiants de l'Ecole et qu'ils firent partie de la première série des licenciés de l'Ecole, en 1913.

L'Ecole des hautes études commerciales a également le droit d'être fière de ses docteurs dont la plupart occupent des situations en vue dans des entreprises ou des administrations. Ne pouvant les citer tous, nous nous bornons à glaner ici et là les noms de quelques personnalités parmi les plus marquantes.

Le premier doctorat de l'Ecole a été délivré à M. Léon Felde, en 1917. Sa thèse avait pour titre : *Le blé russe*. M. Felde a fait une brillante carrière à l'étranger. Il est constamment demeuré en contact avec l'Ecole des hautes études commerciales.

M. René Guignard présenta en 1923 une thèse sur la Banque Cantonale Vaudoise. Il fit carrière à Nestlé, au service de la publicité.

M. Albert Masnata a soutenu une thèse sur l'émigration des industries suisses. Il devint directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale ; il est chargé de cours à l'Université.

M. Charles Burnens a présenté une thèse sur la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie ; il devint directeur de la Société suisse de réassurances à Zurich.

M. Robert Jaccard fit carrière dans l'Administration fédérale. Sa thèse portait sur les Syndicats industriels en Suisse.

M. Walter Schwegler a soutenu une thèse sur les bilans de la Banque Nationale. Il était tout désigné, vu ses qualités personnelles, pour devenir président du directoire de la Banque Nationale. L'École est heureuse d'avoir l'occasion de l'en féliciter.

M. Daniel Briod a présenté une thèse sur la science de la vente et sa place dans l'enseignement commercial. M. Briod a fait une belle carrière, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Il représente celle-ci au comité de l'Association suisse pour l'enseignement commercial.

M. Marc Haldy, ancien professeur au Collège d'Aigle, a soutenu une thèse sur l'influence des variations de l'invalidité sur les réserves mathématiques. Il fut directeur de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires. Il est maintenant directeur d'une compagnie d'assurances.

M. Henry Cottier a présenté une thèse sur la crise du petit commerce. Député, conseiller national, M. Cottier a su se créer une situation de choix dans le monde des affaires.

M. Emmanuel Faillettaz a soutenu une thèse sur *Balzac et le monde des affaires*. Administrateur-délégué du Comptoir suisse, M. Faillettaz poursuit ainsi l'œuvre entreprise par son père. Chacun peut apprécier ses initiatives et applaudir à ses succès.

M^{lle} Paula Horwitz — que chacun connaît sous le nom de M^{me} Oulès — a soutenu une thèse sur les fonds d'égalisation des changes et leurs fonctions économiques.

M. Louis Jan a étudié la technique de l'organisation dans le commerce du cycle. Il en a tiré parti pour organiser son entreprise d'une façon moderne. Il a fait profiter nos étudiants de ses

expériences en organisant un séminaire d'économie de l'entreprise dans ses bureaux.

M. Francis Yaux, directeur-adjoint de la Banque Cantonale Vaudoise, a soutenu une thèse sur l'évolution de la banque commerciale dans le cadre du système bancaire suisse.

M. André Petitpierre, sous-directeur d'une compagnie d'assurances, a présenté une thèse sur les réserves mathématiques dans l'assurance en cas de maladie.

M. Paul Ruckstuhl, directeur de l'Exposition de 1964, a traité avec maîtrise le problème de la gestion dans l'imprimerie.

A cette liste, un peu longue sans doute, je dois ajouter celle des étudiants de l'Ecole, qui sont devenus nos collègues.

M. le professeur Jean Golay, titulaire de la chaire d'institutions économiques, a soutenu une thèse sur la Banque Nationale Suisse, régulatrice du marché monétaire de 1924 à 1931. Il est en outre président de la Société d'études économiques et sociales, créée par notre Ecole.

M. le professeur Maurice Bourquin, titulaire de la chaire d'économie de l'entreprise, a présenté une thèse sur les méthodes modernes de la répartition et contrôle des frais généraux dans l'industrie. Il a publié un traité de comptabilité industrielle et une étude sur les problèmes de gestion d'entreprise, très appréciés des spécialistes.

M. le professeur Henri Rieben, titulaire de la chaire d'intégration européenne, a soutenu une thèse très remarquée sur le sujet : « Des ententes de maîtres de forges au plan Schuman ». Il est également directeur du Centre de recherches européennes.

M. le professeur Robert Grosjean a soutenu une thèse sur l'organisation comptable de la banque moderne. Il est inspecteur fédéral pour l'enseignement commercial et membre du comité de l'Association suisse pour l'enseignement commercial.

M. le professeur Philippe Chuard est chargé de l'enseignement de la science actuarielle et des mathématiques financières. Il a soutenu une thèse sur l'estimation des papiers valeurs selon la méthode mathématique.

M. Armand Paillard, privat-docent, était préparé à entrer au service des Chemins de fer fédéraux à la suite d'une thèse sur les tarifs des chemins de fer en matière de marchandises.

M. Pierre Bideau, privat-docent, a soutenu une thèse sur le voyageur de commerce, son histoire, son activité, sa formation professionnelle. Il est secrétaire de l'Association suisse des voyageurs de commerce.

Cette liste fait essentiellement état de quelques-uns de nos docteurs qui se sont fixés en Suisse. D'autres thèses sont également au palmarès de l'Ecole. C'est ainsi que nous pourrions citer : *Essai critique sur les fondements de la comptabilité. Die Wiener Börse. Le tabac en Turquie. L'organisation bancaire aux Etats-Unis. La métallurgie du Luxembourg. La structure économique de l'Iran.* Etc.

Enfin on pourrait encore ajouter les docteurs en droit de notre Université qui ont également obtenu une licence économique à l'Ecole des hautes études commerciales. Il y en a plusieurs, au nombre desquels figurent M. Henri Zwahlen, professeur à la Faculté de droit, et M. Henri Guisan, fils d'un collègue aimé et respecté dont nous rappelons avec plaisir la mémoire. C'est pour moi une occasion de plus de remercier M. Henri Guisan du substantiel exposé qu'il a fait hier à nos étudiants à l'occasion de ce cinquantenaire.

Voilà pourquoi nous estimons que l'Ecole des hautes études commerciales doit continuer à lutter pour qu'elle occupe enfin, au sein de l'Université, la situation à laquelle elle a droit. Si elle a de bonnes raisons d'être fière de son passé, elle doit se tourner vers l'avenir. Elle doit s'efforcer de préparer toujours mieux, en vue de leurs carrières futures, des hommes clairvoyants, se vouant à la recherche personnelle et aptes à comprendre les données de la science moderne.

Il y a cinquante ans l'industrie, le commerce, la banque se méfiaient des diplômés de l'Université, de ces jeunes gens au bagage trop théorique qui n'avaient pas encore pris contact avec la vie pratique. De son côté, l'Université ne s'intéressait guère à ces carrières. Actuellement tout cela a bien changé. Par suite du

formidable développement qu'ont subi les entreprises et la complexité des opérations qui en est résultée, le monde des affaires tend la main à l'Université et la soutient par des gestes substantiels. L'Université ne saurait demeurer en arrière. Une amabilité en vaut une autre.

La durée des études pour l'obtention d'une licence, qui était de quatre semestres au début, est maintenant de six semestres. Les cours ont une durée de deux ou de quatre semestres, jamais davantage. Aucun cours n'est donné sur un programme qui dépasse le cadre de la licence. N'y a-t-il pas là quelque chose d'anormal ? La préparation d'une thèse de doctorat se fait actuellement en ordre dispersé. Il faut souvent se présenter à des examens préalables au doctorat. A cet effet, des sujets sont fixés d'entente entre le professeur et le candidat. Cela exige de part et d'autre beaucoup d'efforts. Il conviendrait, nous semble-t-il, que des cours soient donnés sur des thèmes non imposés pour la licence. Ces cours étant suivis par des candidats au doctorat, ce travail préliminaire serait singulièrement facilité.

Mais les thèmes de ces cours ne sauraient tomber du ciel. Ils doivent être provoqués, sinon imposés, par le développement de tel genre d'entreprises, par les besoins du commerce national ou international. Ils pourraient parfaitement être utiles à des hommes d'affaires qui désireraient précisément être renseignés sur des questions qui les touchent de près. Ces personnes-là, qui ne rechercheraient pas l'obtention de diplômes, pourraient avoir intérêt à se documenter. Elles ne demanderaient pas mieux que de s'approcher de l'Université.

Ainsi ces cours de caractère supérieur auraient deux fins. Ils seraient normalement utilisés par des candidats au doctorat, mais ils seraient également accessibles à des chefs d'industrie, à des hommes d'affaires. Il existe en Belgique une liaison de ce genre. Pourquoi ne pourrait-elle pas exister en Suisse également ?

En ce qui concerne le choix des matières à étudier, il va de soi que le professeur doit conserver une certaine indépendance. Pour que sa recherche soit profitable, il est nécessaire qu'il puisse la fixer librement. Ce principe étant admis, il n'y a aucune raison

de penser que son étude ne profite à la fois à la science et à l'industrie.

Un autre point doit encore retenir notre attention. L'industrie, le commerce, la banque ont besoin non seulement de spécialistes, mais également de chefs. Or n'est pas chef qui veut. Le chef doit savoir commander. Il doit comprendre ses subordonnés, connaître leur genre de vie, leurs besoins moraux et matériels. Il doit être psychologue. Il s'ensuit que la psychologie, la sociologie devraient être des cours de base de l'Ecole des hautes études commerciales. Là encore nous voudrions rompre avec le passé.

L'Ecole des sciences sociales et politiques a vu le jour à la suite d'une entente entre les Facultés de droit, des lettres et le Département de l'Instruction publique, en 1901. Elle a été légalement créée, en même temps que l'Ecole des hautes études commerciales, par la loi du 15 mai 1911. Sa forme pouvait se justifier à l'époque. Actuellement nous estimons que si une Ecole de sciences politiques a sa raison d'être, en revanche, l'Ecole des sciences sociales devrait être soudée à l'Ecole des hautes études commerciales pour former une *Ecole de sciences économiques, sociales et commerciales*, capable de former non seulement des licenciés et des docteurs, mais également des chefs dont le pays a le plus grand besoin. C'est une nécessité.

Il va de soi que pour pouvoir se développer, l'Ecole a en premier lieu besoin de locaux. Or vous n'ignorez pas l'existence d'un projet dû à l'initiative de l'un de nos gradués, M. Emmanuel Faillettaz, qui permettrait de réaliser nos désirs. Cette initiative est hardie certes, mais elle est techniquement réalisable.

Le Palais de Rumine est de plus en plus réservé aux musées et à la Bibliothèque cantonale. Le bâtiment de l'Académie pourrait être réservé aux Facultés dites « morales ». La médecine est concentrée autour des hôpitaux. Les sciences convergent vers l'Ecole polytechnique. Quoi donc de plus naturel que l'Ecole des hautes études commerciales soit installée à Beaulieu. Dans une ville dont la topographie est aussi compliquée que celle de Lausanne, il faut bien envisager une décentralisation. Ce n'est

d'ailleurs pas un mal, à une époque où les moyens de transport se multiplient et deviennent à la portée de chacun.

Au surplus, Beaulieu tend à devenir un centre d'expositions et de congrès, dont la plupart ont un caractère économique. Enfin le Fonds qui a été créé par l'Association du cinquantenaire de l'Ecole pourrait judicieusement être utilisé pour doter l'Ecole des instruments de travail dont elle a un urgent besoin.

Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons de cette initiative. L'Ecole est née sous le signe d'une comète. Elle s'est développée sous l'influence d'une autre comète. Elle s'est ainsi élevée et doit poursuivre son ascension. Nous terminons donc en nous écriant : « En haut ! Toujours plus haut ! » Telle est la devise de l'Ecole des hautes études commerciales.

COLLATION DE QUATRE DOCTORATS *HONORIS CAUSA*.

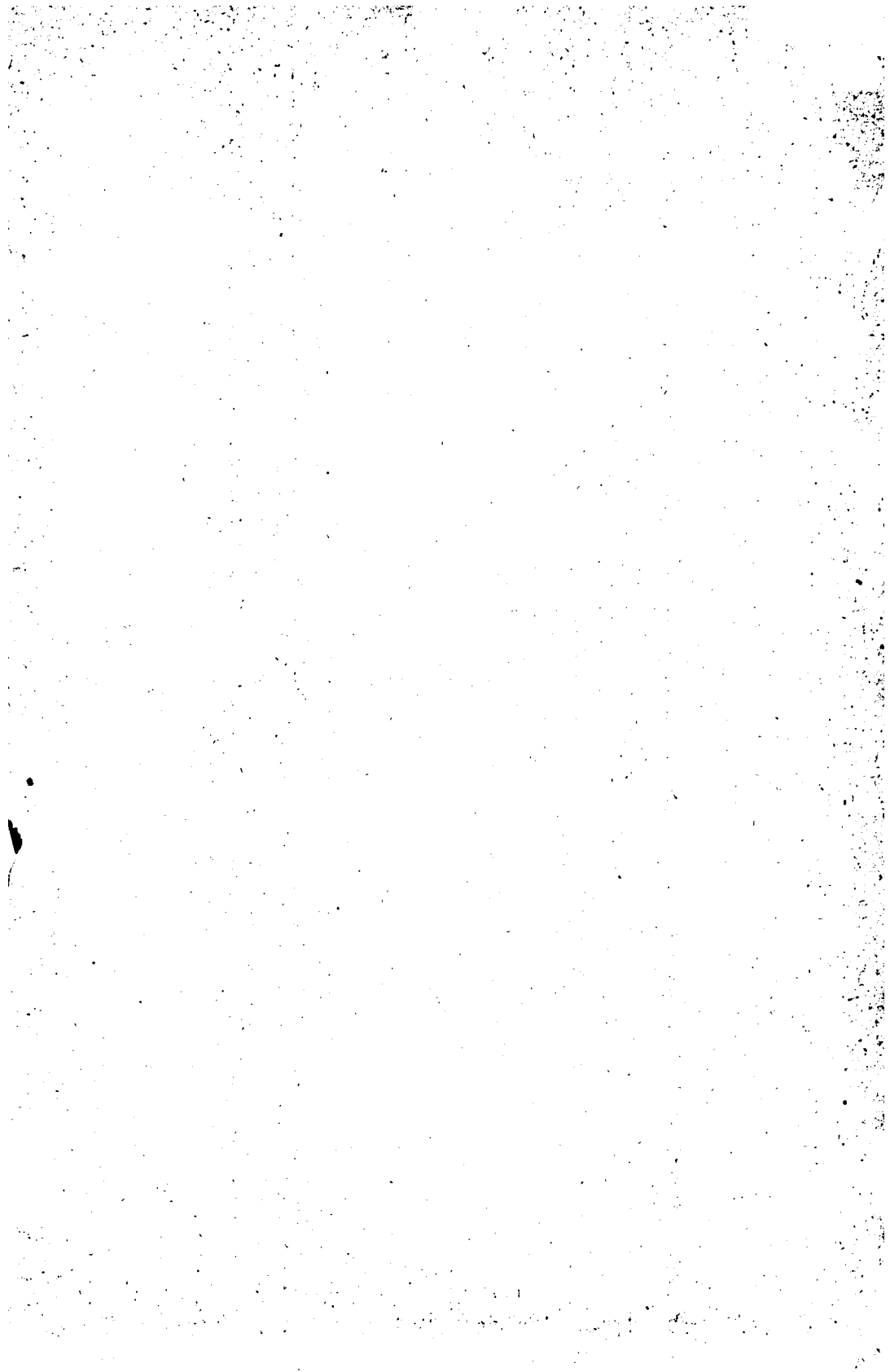
L'Université de Lausanne, sur proposition du Conseil de son Ecole des hautes études commerciales, a conféré le grade de docteur ès sciences commerciales et économiques *honoris causa*

à M. *Henri Bobst*, en témoignage d'estime pour son activité féconde dans le développement économique et social d'une importante industrie du Canton de Vaud ;

à M. *Heinrich Homberger*, en témoignage d'admiration pour sa vaste culture économique et de gratitude pour sa remarquable contribution au développement de l'économie suisse ;

à M. *René Moriggia*, en témoignage d'estime et de gratitude pour l'intelligence et l'inlassable dévouement apportés dans l'enseignement des disciplines commerciales ;

à M. *Rodolphe Rubattel*, en hommage à l'homme d'Etat et en témoignage de gratitude pour l'œuvre qu'il a réalisée dans les divers domaines de la vie économique et sociale.



PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DOCTEURS,
PAR M. LE PROFESSEUR JULES CHUARD,
DIRECTEUR
DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

5062

MONSIEUR HENRI BOBST,
ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DE J. BOBST ET FILS S. A., A LAUSANNE

C'est avec plaisir que je salue en vous un industriel lausannois. Vous êtes né à Lausanne et y avez fait vos classes. Si l'on veut bien se reporter au début de ce siècle et se rappeler combien cette ville mettait d'entraves au développement de l'industrie, on doit avouer que votre père avait une énergie peu commune pour implanter une usine, on disait alors des ateliers, à la rue de Genève. Comme la buchille ne saute pas loin du tronc, malgré les difficultés nées de la première guerre mondiale, vous avez su reprendre et développer l'œuvre de votre père.

Dès lors vous avez installé vos usines en Malley; vous avez créé et lancé sur le marché des machines pour le façonnement du carton et du papier, dont l'ingéniosité et les qualités techniques sont reconnues aujourd'hui dans le monde entier. Au surplus, nous ne sommes pas loin de penser que votre réussite a contribué à l'évolution qui s'est produite dans votre ville natale, où l'on accueille volontiers de nouvelles industries et où l'on en facilite l'installation.

Du point de vue social, vous pouvez également être félicité. Votre système d'assurance-retraite place votre société au niveau des meilleures entreprises suisses. Vous avez en outre créé un centre d'apprentissage pouvant recevoir une centaine d'apprentis, dont les 20 % seulement restent dans votre usine. Il s'agit donc là d'une œuvre en grande partie désintéressée, au profit de l'économie générale de la région.

Nos étudiants vous connaissent bien. Vous les avez accueillis avec empressement pour leur montrer les rouages de votre organisation tant technique que comptable. Nous sommes donc heureux qu'à l'occasion de son cinquantenaire, l'Ecole ait obtenu de l'Université que le doctorat *honoris causa* vous soit octroyé.

5063

MONSIEUR HEINRICH HOMBERGER, ¹

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ DU *VORORT* DE L'UNION SUISSE
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, A ZURICH

Monsieur Homberger est citoyen de Zurich où il est né en 1896. Il y a fait ses études et les a poursuivies à l'Université de Paris. En 1921, il a obtenu son doctorat en sciences économiques, à l'Université de Zurich, à la suite d'une thèse intitulée : *Die Reserven in der Bilanz der Aktiengesellschaft*.

L'année suivante, il faisait son entrée au « Vorort des schweizerischen Handels- und Industrievereins », institution qu'il ne devait plus quitter. En 1939, il en devenait le directeur, à la suite du départ du D^r Wetter, alors élu conseiller fédéral. Depuis 1950, le D^r Homberger est membre de la Chambre de commerce suisse.

¹ M. Homberger, empêché d'assister à la cérémonie du 24 juin, a reçu son diplôme en séance privée, le 14 juillet 1961.

Il a fait partie de très nombreuses commissions fédérales, notamment de la Commission d'experts pour le tarif douanier, de la Commission consultative pour la politique commerciale, etc. Il fut souvent désigné par le Conseil fédéral comme membre de délégations créées en vue d'améliorer et d'intensifier notre commerce extérieur.

Dans le monde économique, chacun reconnaît les compétences du Dr Homberger, dont le nombre des publications est particulièrement élevé. Nous nous bornerons à citer les suivantes :

Die Schweiz in der internationalen Wirtschaft ; Die schweizerische Aussenhandelspolitik und die Krise der Zahlungsbilanzen im Zeichen der internationalen Zusammenarbeit ; Die Schweiz und die europäische Wirtschaftsintegration.

En collaboration avec M. le ministre Schaffner, actuellement conseiller fédéral, il a donné une publication en français : *La Suisse et l'intégration économique européenne.*

Notre Ecole, à l'occasion de son cinquantenaire, a estimé qu'elle devait non seulement honorer des personnalités vaudoises ou résidant dans le canton de Vaud, mais aussi un homme venant de l'autre côté de la Sarine, qui a magistralement servi la Suisse. Elle est persuadée qu'en agissant ainsi, elle œuvre pour le bien du pays.

5065

MONSIEUR RENÉ MORIGGIA,

ANCIEN PROFESSEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE,
A LAUSANNE

Vous êtes né à Lausanne et avez eu le privilège de suivre les leçons de l'Ecole supérieure de commerce, au moment où l'Ecole des hautes études commerciales était en préparation et où, par conséquent, le diplôme de la première allait donner accès à notre Ecole. Vous avez donc été, en compagnie de M. Rodolphe Stadler,

parmi nos premiers étudiants. C'est ainsi qu'en 1913, vous figurez dans la première série des licenciés H.E.C. Vous avez par la suite fait un stage pratique, créant une voie qui s'est perpétuée avec les années. Comme vous vous destiniez à l'enseignement par goût, sinon par vocation, vous êtes devenu maître de branches commerciales tout d'abord au collège de Vevey qui venait d'inscrire ces matières à son programme, puis à l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, où vous avez fait carrière.

Les instruments de travail nécessaires à votre enseignement vous ont constamment préoccupé. Votre nom ne figure pas moins de cinq fois parmi les auteurs de manuels d'arithmétique et de comptabilité commerciales. Vous avez collaboré à l'établissement d'un plan comptable général pour entreprises commerciales, artisanales et industrielles, avec le professeur Käfer de Zurich. Les nombreuses publications que vous avez faites pour l'Office central suisse de technique commerciale témoignent chez vous d'un esprit curieux et avisé. Il nous plaît de rappeler que la maison André et C^{ie}, à Lausanne, vous a souvent fourni la documentation pour des publications sur les prix de revient commerciaux de guerre et d'après-guerre, ainsi que les calculs relatifs à l'importation des céréales et matières fourragères, et j'en passe.

Vous avez également participé à l'organisation des cours commerciaux, tant pour la Société des Jeunes-Commerçants que pour la Société suisse des employés de commerce. Dans toute votre activité, nous relevons une discrétion qui n'a d'égale que votre compétence dans les matières traitées. A l'Ecole supérieure de commerce, votre influence a été particulièrement remarquée.

Nous ne pouvons en ce jour distinguer tous nos licenciés. Nous tenons cependant à leur dire que nous ne les oublions pas et qu'en nous adressant à vous, nous pensons également à eux. L'Ecole des hautes études commerciales est certaine qu'en demandant à l'Université de vous octroyer le doctorat *honoris causa*, elle portait son choix sur l'un des meilleurs d'entre eux.

5064

MONSIEUR RODOLPHE RUBATTEL,
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION, A PULLY

Non seulement je salue en vous l'ancien président de la Confédération, mais encore, et cela d'une façon toute particulière, un enfant de la terre vaudoise. Vous nous avez rappelé, il y a peu de temps, que vous êtes né à Villarzel, que vous avez commencé vos études dans votre village natal avant de passer à Lausanne, où votre père était devenu conseiller d'Etat. Vous avez fait d'excellentes études de droit, couronnées par une thèse de doctorat sur les problèmes agricoles.

Quoique excellent juriste, vous n'avez pas pratiqué le barreau. Vous avez fait un stage au Département fédéral de l'Economie publique comme chef de section, puis vous avez dirigé d'importants journaux du pays avant d'assumer la direction de notre Hôpital cantonal; c'est là que votre vocation humanitaire eut tout le loisir de s'épanouir. Vous avez su y acquérir l'estime des professeurs et de tout le personnel, en même temps que l'affection des malades.

Vos différentes activités faisaient de vous le successeur tout désigné du conseiller d'Etat Porchet au Département de l'Industrie et du Commerce du canton de Vaud. Vous étiez ainsi bien préparé pour assumer à Berne l'importante tâche de conseiller fédéral, chef du Département de l'Economie publique. Si pendant la guerre de 1939 à 1945 l'économie suisse était dirigée, vous avez eu la mission de revenir à une économie libre, mission que vous avez remplie sans bruit, mais avec un inlassable dévouement aux affaires publiques et un sens des possibilités dont nous apprécions aujourd'hui toute la valeur.

En demandant à l'Université de vous accorder le doctorat *honoris causa*, l'Ecole des hautes études commerciales, à l'occasion de son cinquantenaire, a tenu à vous exprimer sa vive gratitude pour tous les services que vous avez rendus au pays.



RÉPONSE DE M. RODOLPHE RUBATTEL

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Recteur,
Monsieur le Directeur,
Messieurs les Professeurs,
Mesdames et Messieurs,

La dignité à laquelle nous venons d'être promus, Messieurs Bobst, Homberger — qui déplore son absence momentanée du pays — Moriggia et moi, est pour chacun de nous l'une des heures mémorables d'existences déjà longues. Nous vous en disons notre très profonde gratitude. Si nous sommes aujourd'hui des hommes comblés, nous n'oublions pas que d'autres de nos semblables, aux mérites plus éclatants que les nôtres, mais freinés ou arrêtés par des vents contraires, eussent peut-être dû prendre notre place. Il arrive souvent que les personnes qui émergent un bref instant de la mer grise des moyennes statistiques soient celles-là mêmes qui auraient dû s'y engloutir. La justice ne préside pas davantage aujourd'hui qu'hier à la distribution des récompenses.

Vous me permettrez d'utiliser les quelques minutes dont je dispose pour constater que ceux que vous honorez d'un titre enviable entre tous, viennent des horizons les plus divers. Ils n'ont en commun ni les origines, ni la formation, ni les objectifs particuliers, ni les milieux dans lesquels ils ont vécu, ni, probablement, la même philosophie de la vie. Et pourtant ils ne sont pas étrangers les uns aux autres parce qu'ils se sont efforcés tous quatre de conjuguer pensée et action, de participer, sous des formes diverses, à la vie agitée de leur temps ; parce qu'ils n'ont jamais

non plus désespéré, malgré la suite ininterrompue de conflits armés, de crises économiques, de tensions et de menaces qui les accompagnent trop fidèlement depuis plus d'un demi-siècle.

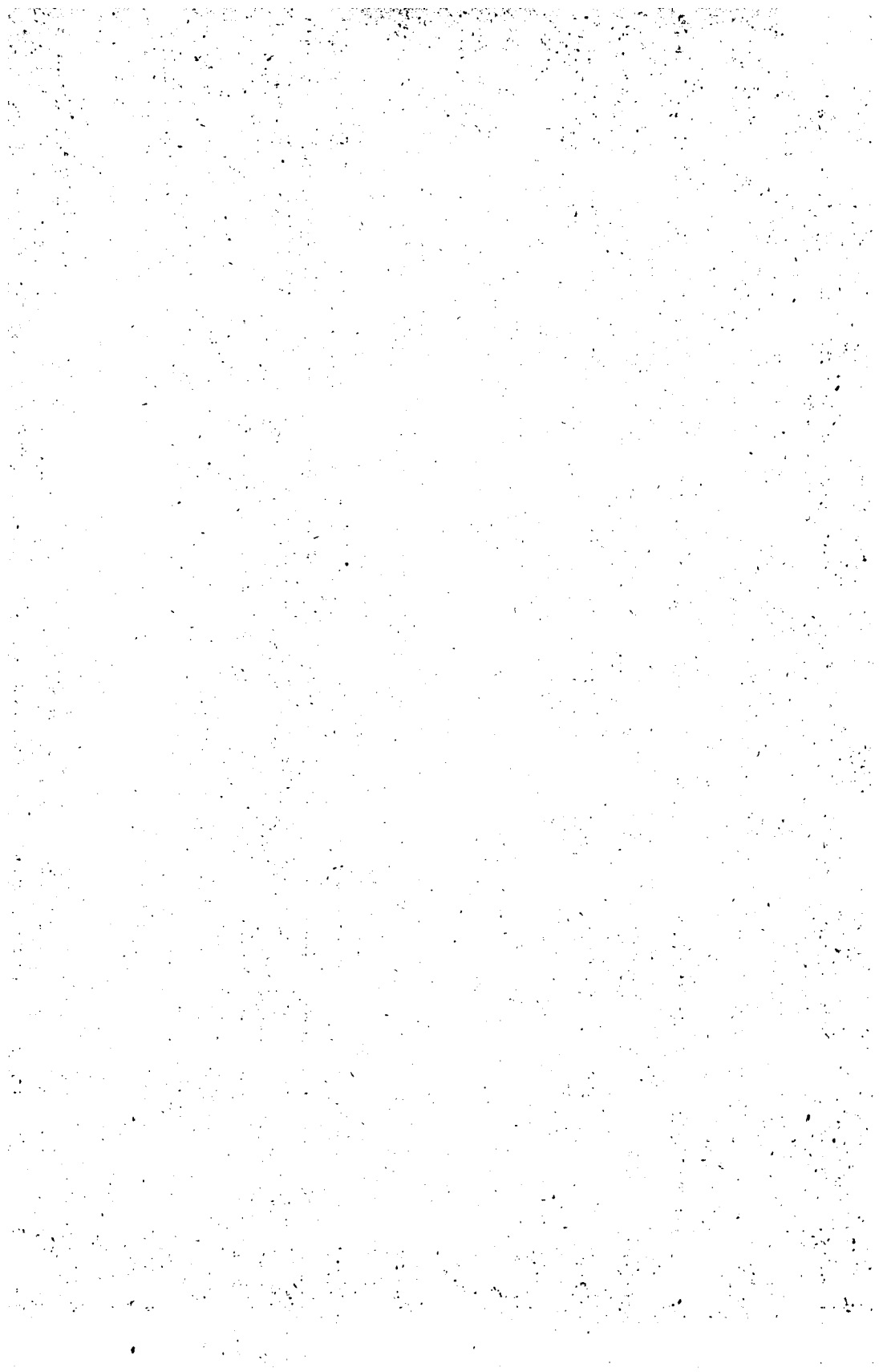
Cette présence de quatre hommes aux carrières diversement orientées, me paraît caractéristique de l'étendue et de la variété des connaissances dont l'Ecole des hautes études commerciales doit meubler l'esprit des cadres qu'elle destine à la vie économique et financière du pays et de l'étranger. Le chef d'entreprise et son état-major doivent aujourd'hui chercher et trouver leur chemin dans une brousse dense où les pistes se confondent et d'où la clarté reste absente. Ils n'ont guère en commun avec leurs prédécesseurs que l'infrastructure, si l'on peut ainsi dire, du métier d'entrepreneur : le goût du risque mesuré, la volonté de puissance, le sens des hommes et de leurs besoins du moment, la ténacité et l'imagination dans la lutte de chaque jour contre des événements qui remettent tout en cause, contre des concurrences placées, parfois, au départ, dans des conditions plus favorables que celles qu'ils connaissent aux-mêmes. Les obstacles, il est vrai, éperonnent les tempéraments de chef et les échecs les fortifient. Promue toujours davantage au rang de fonction sociale, la direction d'une entreprise importante débouche présentement sur l'homme, c'est-à-dire sur l'universel ; elle est de vocation et de niveau universitaires en cela qu'elle exige une mobilité d'esprit, un état de disponibilité, une faculté d'appréciation qui ne sauraient assurer leur plein emploi que fondés sur des connaissances solides et diverses ; rien de ce qui se passe au loin ne saurait lui rester étranger. Instabilité générale depuis bientôt trois quarts de siècle, présence agissante dans le monde de deux pôles d'attraction, de deux civilisations dont la plus récente agit — par le moyen de pouvoirs centralisés à l'extrême — avec une brutalité et une soudaineté d'orage, évolution de l'Europe et de l'Univers en direction de grands ensembles, avec les chances mais aussi les risques qu'elle comporte, place incertaine encore de la Suisse sur un échiquier bouleversé, naissance de l'Afrique et renaissance de l'Asie, problèmes aigus de l'ordre sociologique et moral de personnel qualifié, de recherche scientifique, autant de centres de préoccupation autour desquels

gravitent d'innombrables questions complémentaires d'organisation et d'exécution. C'est de cet ensemble hétérogène et mouvant, de cet enchevêtrement de causes et d'effets que le ou les responsables de l'entreprise doivent extraire une décision.

Les débuts vacillants des Etats neufs, la précarité des institutions et des politiques commerciales de nombreux autres, les modifications possibles des courants d'échanges, les découvertes de tout ordre, l'avenir incertain des formations supranationales, la montée des nationalismes compacts qui dominent des espaces de dimensions continentales, la connaissance, qui reste à faire, des marchés qui s'entrouvrent et dont les besoins sont en rapide évolution, en un mot, la situation convulsionnaire du monde où nous vivons exigera sans doute des adaptations fréquentes de l'enseignement de l'Ecole des hautes études commerciales. Le mouvement est, pour elle, exigence liée aux objectifs qu'elle vise.

Les cinquante ans d'existence que vous fêtez — et qui coïncident, hélas, avec le départ de l'un des animateurs de l'Ecole, M. Chuard, son directeur — représentent, en somme, une période de rodage, d'expérience et, si l'on peut dire, de justification. La preuve est maintenant administrée que les créateurs de l'Ecole des hautes études commerciales — considérée mineure à ses débuts — ont agi comme s'ils avaient prévu les bouleversements de ce siècle. Les années qui viennent renforceront encore — malgré certains optimistes attardés — l'impératif d'une formation universitaire à l'usage des chefs d'entreprise et de leurs collaborateurs immédiats.

Vous avez le bonheur, Messieurs les étudiants, de vivre un temps à la mesure de votre jeunesse, où la personne peut encore atteindre son plein développement dans la liberté ; vous n'êtes attachés à aucun piquet ; la vie s'ouvre devant vous avec ses menaces et ses risques, mais déployant aussi son éventail d'action innombrable. Vous serez les maîtres de demain, si vous le voulez ; sachez vouloir quelque chose et vous accrocher tout au long de vos jours à une foi quelconque mais assez haute et qui, par vous, pour vous et pour vos semblables finira bien par reconquérir et ordonner un monde que l'étoile abandonne...



**TÉMOIGNAGE D'UN ANCIEN ÉTUDIANT,
M. M. TSIMARAS, PROFESSEUR A L'ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES D'ATHÈNES**

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Directeur de l'Ecole des hautes études
commerciales,
Mesdames et Messieurs,

L'Ecole des hautes études économiques et commerciales d'Athènes nous a délégués — mon collègue M. Keramidas et moi — pour vous présenter ses félicitations et vous exprimer ses vœux de prospérité.

Mais tout d'abord je vous prie d'excuser, Messieurs, l'émotion qui m'étreint. Elle est bien compréhensible ; n'est-ce pas ici même que je soutenais ma thèse de doctorat, il y a déjà trente ans !

A ce détail tout personnel, s'ajoute cependant un fait, bien plus significatif ; c'est que l'Ecole des hautes études commerciales d'Athènes a été organisée par feu M. Paillard et qu'elle compte dans son Conseil quatre professeurs de formation lausannoise.

C'est vous dire avec quelle joie l'Ecole d'Athènes tient à participer aux manifestations de votre cinquantenaire et à la consécration de votre juste renommée.

Sise aux bords du lac Léman, votre institution est à l'image du magnifique pays : petite par son étendue, elle est grande par la qualité de l'enseignement qu'elle dispense, par la valeur et la probité de ses maîtres.

A l'ombre de votre vénérable cathédrale, riche d'emblée de l'apport d'un Walras et d'un Pareto, votre institution a contribué durant ce demi-siècle au développement et à l'orientation même de l'enseignement commercial.

Cette orientation, il me semble que vous l'avez menée parallèlement dans le sens de ce que j'appellerai « les disciples de l'efficacité » et dans le sens d'une vision plus largement humaine de l'économie.

Dans un monde déjà entré dans l'ère nucléaire et à une époque qui remet en cause beaucoup de nos certitudes, vous êtes brillamment qualifiés pour assurer la formation des élites de demain.

Car de tout temps le peuple suisse a su combiner les forces qui renouvellent et celles qui maintiennent les acquisitions valables du passé.

Au seuil du nouveau Cinquantenaire qui s'ouvre devant vous, permettez-moi, Messieurs, d'associer en pensée et de rendre un hommage posthume à la mémoire de mes anciens maîtres : MM. Paillard, Roguin, Morf, et à toute la « vieille garde », dont la vie exemplaire a été pour moi — ainsi que pour tant d'autres de vos anciens élèves dispersés de par le monde — un exemple à suivre.

Et, maintenant, permettez-moi, Monsieur le Directeur, de m'adresser plus particulièrement à vous.

Vous étiez déjà privat-docent, lorsque — étudiant étranger, malingre et timide — je me présentai aux examens de licence, en 1920. Quarante ans, c'est toute une vie d'homme.

La vôtre se confond avec l'épanouissement même de l'Ecole des hautes études commerciales de Lausanne. Je ne suis pas qualifié pour décrire les mérites — évidents — de votre contribution à son essor. Mais puisque ce premier Cinquantenaire constitue, en quelque sorte le bilan de votre Institution, laissez-moi vous dire qu'en votre personnalité, je vois le reflet de son compte de... pertes et profits.

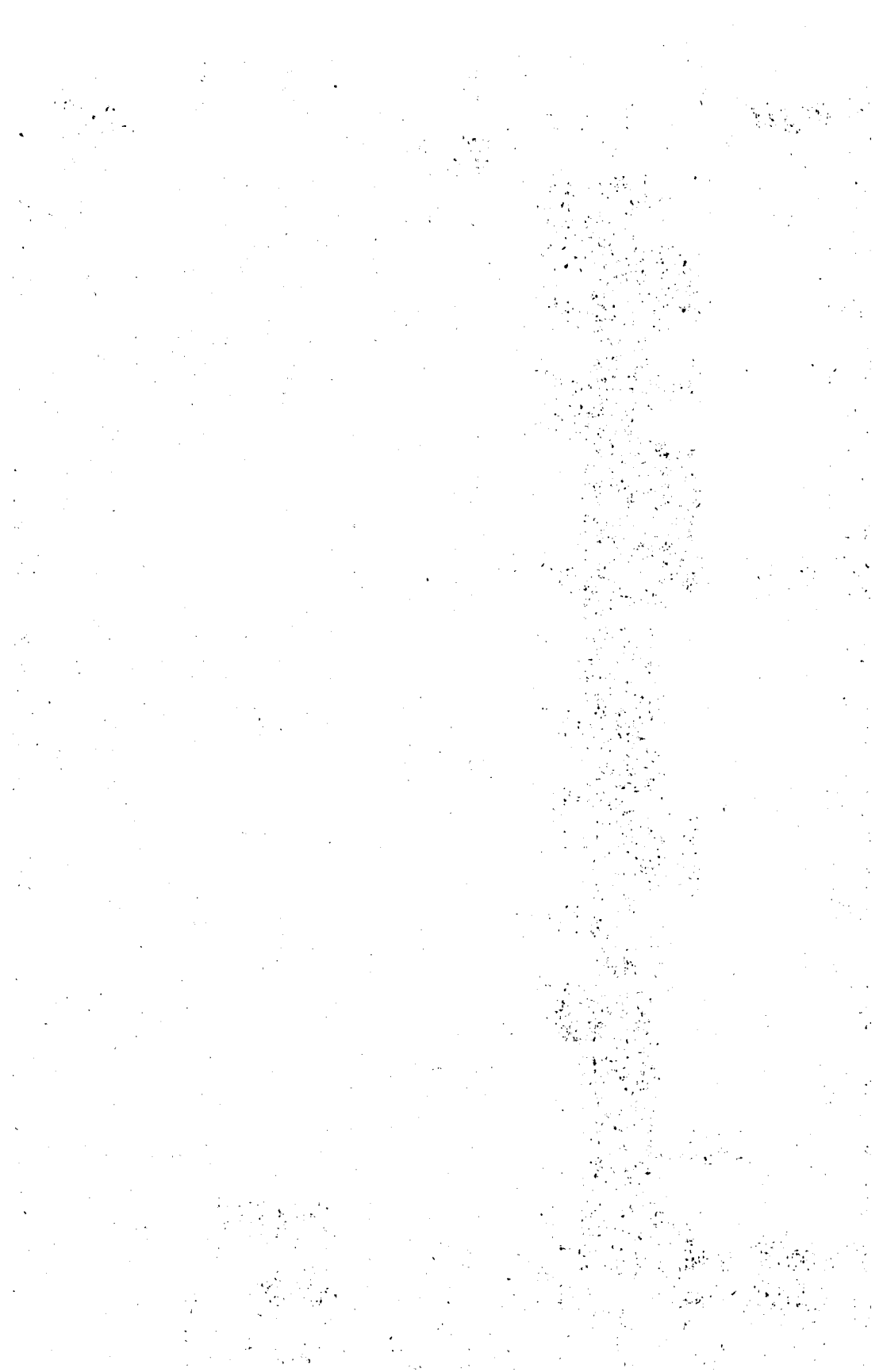
Un compte uniquement chargé de profits moraux, dont vous êtes, en grande partie, l'artisan.

Il me reste encore à m'acquitter d'une dette de reconnaissance envers vous.

Je sais, de source certaine, que pendant la guerre, vous avez témoigné en faveur de mon pays — par l'acte et par la parole — un intérêt digne de la tradition des grands philhellènes suisses : les Meyer, les Eynard et tant d'autres. De plus, vous avez toujours manifesté votre sympathie et votre sollicitude en faveur des étudiants hellènes. Je suis heureux de me faire aujourd'hui l'interprète de leur profonde reconnaissance.

Et pour clore ce message, je tiens à renouveler les vœux que l'Ecole d'Athènes adresse à sa sœur aînée de Lausanne.







Fascicule XI

*Centenaire de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne
1853-1953*

Fascicule XII

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vulliet, G. Tiercy,
W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.

Fascicule XIII

*Centenaire de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours
officiels.*

Fascicule XIV

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en
qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.

Fascicule XV

Médaille Gonin.

Fascicule XVI

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
G. Flattet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet,
H. Benoit, le 1^{er} décembre 1955.

Fascicule XVII

*Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le
11 juin 1954.*

Fascicule XVIII

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en
qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.

Fascicule XIX

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin,
D. Rivier, le 21 novembre 1957.

Fascicule XX

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en
qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.

Fascicule XXI

Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires
H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser,
le 26 novembre 1959.

Fascicule XXII

Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan
en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in financial reporting and compliance with regulatory requirements. The text notes that incomplete or inconsistent records can lead to misunderstandings, disputes, and potential legal consequences.

2. The second section focuses on the role of technology in streamlining record-keeping processes. It highlights how digital tools and software solutions can significantly reduce the risk of human error, improve data accuracy, and facilitate easier access and retrieval of information. The document suggests that organizations should invest in reliable technology and ensure that their staff is adequately trained to use these systems effectively.

3. The third part of the document addresses the challenges associated with data security and privacy. It stresses that as organizations collect and store large volumes of sensitive data, they must implement robust security measures to protect this information from unauthorized access, theft, or loss. The text also discusses the importance of adhering to data protection regulations and ensuring that all data handling practices are transparent and compliant with applicable laws.

4. The final section discusses the importance of regular audits and reviews of record-keeping systems. It explains that periodic audits help identify any weaknesses or inefficiencies in the current processes, allowing organizations to make necessary adjustments and improvements. The document concludes by stating that a commitment to continuous improvement and a strong focus on record-keeping are key to ensuring long-term operational success and regulatory compliance.